



SÉCURITÉ EN TROTTINETTE

Les bons réflexes



**Ixelles
Elsene**

Table des matières

Rouler en toute sécurité ?	3
Définition	3
Équipement d'une trottinette électrique	4
Le Code de la route	6
Ça n'arrive pas qu'aux autres...	11
SAFE qui peut	12
Le mot de la fin	14



Rouler en toute sécurité ?

La trottinette électrique, c'est pratique pour aller partout à Bruxelles... à condition d'arriver en un seul morceau ! Dans cette brochure, vous trouverez quelques conseils pratiques pour rouler en toute sécurité, des rappels du Code de la route, mais aussi des consignes pour un équipement adéquat.

Définition

La trottinette électrique est reprise sous le dénominateur « **EDM** » dans le Code de la route. Il s'agit en effet d'un **Engin de Déplacement Motorisé**, terme officiel qui regroupe les monowheels, gyropodes, hoverboards, ou encore chaises roulantes électriques... Leur point commun : **ce sont des véhicules avec un moteur, une ou plusieurs roues, et ils sont tous limités à 25 km/h dès leur fabrication** (Article 2.15.2 du Code de la route).

Équipement d'une trottinette électrique

Deux petites roues, une planche étroite, un guidon, un accélérateur, un frein et, évidemment, une batterie. Simple, efficace, pratique et rapide pour circuler d'un point à l'autre à Bruxelles. Revers de la médaille: ce destrier moderne n'est pas des plus sécurisé pour affronter une circulation parfois dense, des nids de poule ou des routes mouillées. Pour éviter de finir en pancake sur les pavés, on compense la légèreté de l'engin avec un équipement adéquat.

- **Un casque adapté** à la conduite en trottinette (différent du casque pour vélo). Pour rappel, dans 4 accidents de trottinette sur 10, c'est la tête qui trinque.
- **Des lumières, des réflecteurs et du son**
Les trottinettes doivent être équipées de lumière blanche à l'avant, de lumière rouge à l'arrière et de réflecteurs sur les côtés ou les roues. Elle doit aussi être équipée d'une sonnette audible jusqu'à au moins 20 mètres.
- **Des vêtements visibles**
Un gilet fluo, une veste avec des bandes réfléchissantes, des vêtements clairs, si possibles...
Pour être vu.e, même quand la visibilité est mauvaise (brouillard, pluie, manque de luminosité...).
- **Des chaussures fermées** et/ou qui tiennent bien aux pieds.



La vitesse doit être limitée à 25km/h

Le casque est fortement recommandé, mais pas obligatoire



Avertissement sonore

Le vêtement réfléchissant est fortement recommandé, mais pas obligatoire

Freins

Feux lumineux blancs à l'avant

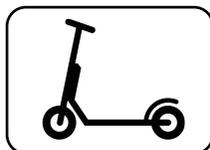
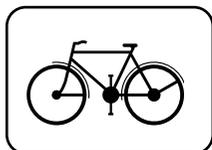
Feux lumineux rouges à l'arrière à une hauteur de 40 cm qui peuvent être remplacés par un dispositif lumineux sur le dos et/ou le casque

Catadioptrés latéraux



Le Code de la route

Plusieurs panneaux de circulation sont spécifiquement dédiés aux trottinettes. Celui du vélo aussi car l'article 7 bis du Code de la route stipule que les utilisateurs et utilisatrices d'engins de déplacement motorisés sont assimilés aux cyclistes.



Le panneau du milieu concerne tous les engins de déplacement (avec ou sans moteur, type skateboard ou trottinette classique).

Le 3^{ème} panneau concerne les engins de déplacement en libre partage, motorisé ou non.

En règle générale, ces panneaux sont complémentaires à d'autres panneaux de circulation.



Les règles de base

⊙ **Sur une trottinette, vous êtes un conducteur·rice.**

Le Code de la route s'applique lorsque vous roulez en trottinette, que vous ayez déjà passé le permis de conduire ou pas.

⊙ **Pas avant 16 ans!**

Même si la trottinette a l'air « facile à utiliser », ça reste un véhicule qui comporte des risques, qui demande des capacités d'anticipation et une bonne connaissance de la circulation et du Code de la route.

L'article 8.2 du Code de la route stipule que, sans préjudice des âges prescrits par l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire pour la délivrance des permis de conduire, l'âge minimal requis est fixé à : 16 ans pour les conducteurs d'engins de déplacement motorisés [...]

⊙ **Sur une trottinette, on voyage en solo!**

En trottinette, c'est une place, une personne! Pour une raison toute simple: il faut pouvoir garder la maîtrise de son engin en toute circonstance. A deux sur la planche, il est impossible de conserver l'équilibre en cas de freinage brutal et les risques de blessures graves sont majorés.



⊙ On évite les trottoirs

Les trottinettes doivent circuler sur les pistes cyclables, et s'il n'y en a pas, sur la route.

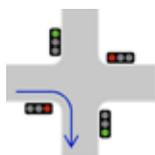
L'article 9.1.1. du Code de la route stipule que quand la voie publique comporte une chaussée, les conducteurs doivent emprunter celle-ci.

⊙ Respect des feux

Il n'existe que deux cas de figure qui permettent de ne pas respecter les feux de signalisation (à condition d'y aller mollo!). Et il faut tout de même laisser la priorité à tou-te-s les autres usager-e-s.



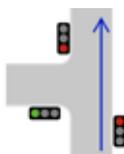
B 22



Vélos et engins peuvent franchir le feu rouge pour tourner uniquement à droite. On laisse d'abord les piéton-ne-s traverser et on démarre quand les conduct-eur-ric-e-s qui ont eu le feu vert ne sont plus dans le carrefour.



B 23



On peut franchir le feu pour aller tout droit dans les mêmes conditions que le 1^{er} panneau. En général, il est placé sur un feu dans un carrefour à 3 branches.



⦿ On ne roule pas trop vite

Les trottinettes électriques doivent être bridées à 25 km/h maximum. Les trottinettes en libre-service sont souvent limitées à 20 km/h.

⦿ Zone piétonne = prudence

En principe, il est interdit de rouler en trottinette dans une zone piétonne. Mais ce panneau signifie que l'on peut rouler à certaines conditions:

- ☑ Vitesse maximale autorisée de 5 km/h.
- ☑ Priorité aux piéton·ne·s.
- ☑ S'il y a trop de monde, il faut descendre du véhicule et poursuivre en marchant.



L'article 22sexies du Code de la route encadre la circulation dans les zones piétonnes : 22sexies.1. L'accès aux zones piétonnes est réservé aux piétons. Toutefois ; peuvent accéder à ces zones lorsque la signalisation routière le prévoit et selon les restrictions qui y figurent : c) les cyclistes.

⦿ Zone de rencontre = zone tranquille

En zone de rencontre (ou zone résidentielle), la vitesse est limitée à 20 km/h.



L'article 22bis. du Code de la route précise la circulation dans les zones résidentielles et dans les zones de rencontre.



⦿ Rue à sens unique limité

Si elle est « limitée », ça veut dire que le sens interdit ne concerne que les voitures. On peut y rouler en vélo ou trottinette (ou autre EDM) si ces panneaux sont présents.



À Bruxelles, environ 75 % des rues à sens unique sont ouvertes aux cyclistes et aux EDM.

⦿ On se gare aux emplacements prévus pour ça!



Les trottinettes, on ne les laisse pas traîner n'importe où : il existe des dropzones pour les partagées (signalées avec ce panneau ou via des emplacements bien délimités au sol). Les trottinettes personnelles peuvent être garées avec les vélos (arceaux-vélos) ou sur le trottoir, dans le respect des autres usager·e·s.



70 % des accidents
se font tout seul.
Tu vois le besoin de bien
maîtriser sa trottinette ?

360 tués en 2024
en Belgique

Comprendre les risques

Parce que cela n'arrive pas qu'aux autres

43.000 blessés par an en Belgique en 2024.

18% des accidents impliquent des blessures et une visite à l'hôpital.

Dans 16% des cas, c'est avec une voiture. Tu imagines alors que ça peut faire bien mal!

119 victimes par jour en moyenne en Belgique.

30% des blessés n'ont pas besoin d'une visite à l'hôpital.

Donc, si tu fais un accident, tu as presque 1 chance sur 2 d'être blessé, et 1 chance sur 6 d'avoir besoin de soins.



SAFE qui peut

⊙ **La position des pieds**

Non, ce n'est pas une planche de surf donc les pieds parallèles l'un à côté de l'autre, on oublie! Il faut se tenir debout, dos bien droit, avec les pieds l'un derrière l'autre, en épi, sur la planche. De cette manière, on peut mieux basculer le poids de son corps en avant ou en arrière. Les hanches doivent rester alignées aux épaules et face à la route. Le poids du corps doit être au centre de la planche.



⊙ **Tenir le guidon à deux mains**

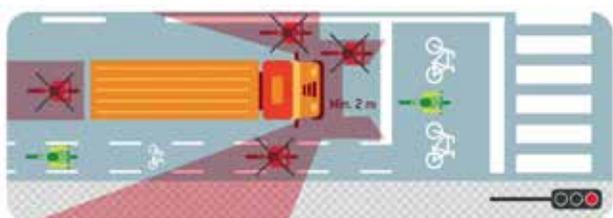
Comme dans tout autre véhicule, on laisse tomber le smartphone pour se concentrer sur la route.

⊙ **Anticiper les freinages**

On freine bien à l'avance, et en cas de freinage d'urgence, il faut tendre les bras et mettre son poids en arrière pour mieux encaisser les chocs.

⊙ **On reste attentif à la circulation**

Avant tout démarrage ou redémarrage, on vérifie devant, derrière, sur les côtés... En particulier, il faut faire extrêmement attention aux camions car les conducteurs ont des angles morts.



- ☑ Garder ses distances avec les voitures en stationnement. Une cause fréquente d'accident est la collision avec une portière qui s'ouvre soudainement.
- ☑ Jeter un œil derrière soi avant de dépasser ou de changer de trajectoire.
- ☑ Annoncer les changements de direction à l'avance avec les bras.
- ☑ Adapter sa vitesse en fonction des conditions de circulation et de la visibilité.
- ☑ Eviter toute forme de distraction (écouteurs, smartphone).  
- ☑ Garder toujours les mains sur le guidon.
En trottinette, l'équilibre est plus difficile qu'à vélo.
- ☑ Rester concentré-e à 100 % sur la route. Avec les petites roues de la trottinette, il est plus difficile d'éviter un trou, de passer des rails de tram ou de faire une manœuvre d'évitement.
- ☑ Être prévisible pour les autres usagers. La maniabilité des trottinettes peut donner envie de slalomer entre les véhicules en cas de file, mais le risque de ne pas être vu-e accroît les risques d'accidents.
- ☞ Anticiper au maximum les freinages. Les trottinettes électriques ont des freins moins performants que les vélos. La distance de freinage est donc plus longue.
- ☞ Les carrefours peuvent être dangereux. Situation à risque: lorsque une trottinette poursuit tout droit dans un carrefour alors que la voiture à côté d'elle, ou en face, souhaite tourner. Il faut redoubler d'attention, ne pas chercher à passer à tout prix (même si on est prioritaire!), rouler prudemment et anticiper un freinage d'urgence au besoin.



Le mot de la fin

Utiliser une trottinette électrique en ville de façon sécurisée, c'est possible. Si vous vous sentez un peu stressé·e·s ou pas très à l'aise dans la circulation, un bon moyen de se familiariser est de s'entraîner sur certains trajets les dimanches, quand la circulation est plus calme.

En cas de doute sur la route, on freine et on observe: il n'y a aucune raison de tenter de gagner cinq secondes au risque d'en perdre bien plus aux urgences...

Rouler en sécurité implique aussi de se soucier des usager·e·s « faibles », comme les piéton·ne·s. Ils et elles sont les plus vulnérables sur la route, et n'entendent pas toujours les trottinettes arriver.

Respect, prudence et anticipation sont vos meilleurs alliés pour tracer la route en toute sérénité!

Bonne route!





